## **INTERVENTION DU 1ER JUIN 2024**

Émeutes, trafics de stupéfiants, cités perdus de la République, violences, délinquance, insécurité, bandes rivales, règlements de compte, assassinats, trafics d'armes, viols, meurtres, manœuvres mafieuses préfigurant l'émergence d'un narco-Etat, évasion et assassinat de personnels pénitenciers... La litanie des dérives comportementales ne relève plus désormais de la rubrique des faits divers, mais révèle une constante sociétale, une caractéristique incontournable d'un vivre ensemble que l'on espérait heureux et qui vire au cauchemar.

Un aveuglement doctrinaire, occultant de façon systémique le simple bon sens, a fomenté la peste insécuritaire qui nous dévaste aujourd'hui, niant le réel pour privilégier la volatilité des certitudes utopistes.

Les forces de l'ordre sont au cœur de la rhétorique insécuritaire et elles en paient le prix fort. Mais se limiter à l'évocation des faits sans en chercher la généalogie, serait plus que réducteur. Il s'agirait d'un non sens analytique qui occulterait une fois encore la réalité, sa profondeur existentielle, son énoncé civilisationnel. Le monde intellectuel dans ses projections journalistiques, syndicales, et bien souvent malheureusement POLITIQUE, se complaît dans ce survol de l'écume pour mieux dissimuler son incapacité ou son refus d'en appréhender le tréfonds.

Comment sommes nous passés de l'État de Droit à l'état des droits! L'État de Droit signifiait dans son esprit et sa lettre, une articulation codée garantissant la stricte égalité de tous devant ce qui ne pouvait plus être considéré comme arbitraire, à savoir, la rigueur de la loi et la légitimité de la force de ses délégataires. La Nation sublimait ainsi la sécurité qu'elle garantissait par une soumission à son ordonnancement. Cette colonne vertébrale normative allait, par élargissement sociétal, définir les curseurs d'appréciation de la normalité, c'est à dire ce qui augure l'équilibre des relations interpersonnelles, la bienséance

comportementale convenue, l'échelle graduée du tolérable et de l'intolérable. Par conformité d'élégance immatérielle, l'honnêteté, la respectabilité, l'image que l'on donne de soi allaient se définir selon des critères d'appréciation stricts et raisonnablement évolutifs.

Ce que, par euphémisme sémantique, les thuriféraires de la pensée unique d'aujourd'hui nomment le vivre ensemble, prenait tout son sens par une quête constante de normalisation salvatrice de la communauté . Porté par le courant Surréaliste d' André Breton, l'individualisme, par son essence conceptuelle de libération, se devait de se détacher de tout ce qui pouvait être considéré comme une aliénation, une entrave à l'épanouissement personnel. Dans le prolongement de ce courant philosophique, l'Existentialisme initié par Kierkegaard mais popularisé par Jean Paul Sartre allait définir « chaque personne comme un chemin absolu de soi. L'Homme étant liberté, il n'existe pas d'essence objective. Il n'existe alors ni morale, ni même de vérité absolue ». Sublimé par le monde du spectacle, de la littérature, et plus largement du monde médiatique aujourd'hui omniprésent, le culte des atypismes, des tropismes, des particularismes, voire des extravagances ou des étrangetés allait devenir le référentiel. Les minorités de tous ordres allaient dicter leurs exigences revendicatives à la majorité. Toute loi, règlement, voire us et coutumes, bienséance, normalité conventionnelle, devront désormais être interprétés à l'aune de son appréciation personnelle. Le paroxysme de cette idéologie allait induire la mise au ban de la discipline d'assimilation qui avait jusqu'alors imposé la dilution des populations adjuvantes. On allait substituer un espace et une population à un territoire et un peuple enracinés dans son identité.

L'intuitif, mêlé au pulsionnel expérimental, revendiqué progressiste pour lui donner toute sa pertinence et en interdire ainsi la critique, a occulté toute construction historique et son cheminement raisonnable.

Par ruissellement idéologique, l'appréhension judiciaire allait connaître un bouleversement sans précédent. D'une Justice de l'acte considérant exclusivement l'action délinquante, la prise en compte revendicative de la victime, l'exemplarité de la peine et la neutralisation des prédateurs comme régulateur sociétal, on allait glisser vers une Justice de l'auteur justifiant l'extrême individualisation de la sanction par la prise en compte de son passé, ses actes n'étant considérés que comme des symptômes.

L'exemple édifiant de cette dérive sont les propres mots de notre actuel ministre de la Justice qui, alors qu'il était encore avocat dénonçait « la morgue des juges, l'absence d'équidistance entre la victime et l'auteur, l'émotion emportant tout...». Ses prédécesseurs, Guigou, Perben, Dati, Belloubet, issus de tendances politiques différentes, sans la même tonitruance verbale, relevaient néanmoins de la même idéologie. En 25 ans à peine le basculement allait être total. Ce revirement de l'appréhension judiciaire, niant les désespérances victimaires et les principes d'exemplarité sociétale de la sanction, allaient conduire à une incompréhension globale des « gens ordinaires » méprisés par une caste élitiste s'autoreproduisant et verrouillant ses privilèges décisionnelles, mais surtout une vague délinquante sans précédent liée à des taux de récidive incontrôlables.

Le monde politique, pourtant garant par délégation de la conception du lointain, par collusion opportuniste irréfléchie, a précipité cette dérive en délaissant les gens ordinaires, socle intangible de la transmission générationnelle, au profit de la compréhension bienveillante de l'extravagance y compris dans ses composantes délinquantes. Le meilleur exemple de cette dérive est l'abolition de la peine de mort. Il n'est nullement question de la remettre en cause, mais d'en analyser le cheminement rhétorique. Le Garde des Sceaux de l'époque, par une éloquence dramaturgique, une emphase oratoire pathétique, est arrivé, par effet papillon, non pas à la fin de la peine de mort, mais ....à la mort de la peine!

Depuis lors, sublimant la pensée Rousseauiste théorisée par Marc Ancel dans « la défense sociale nouvelle » , la notion même d'expiation de la faute, qu'elle quelle soit, du plus petit voleur à la tire à l'agresseur de personnes âgées, apparaît comme insurmontable, inhumaine! Le débat sur la réclusion à perpétuité, trouve aujourd'hui, en écho, la même résonance. Pour l'anecdote relatons cette interprétation d'un psychiatre, qui découvrant gisant au sol la victime d'une violente agression déclarait « celui qui a fait ça, a vraiment besoin d'aide »! Cette simple évocation caractérise la réalité de l'abyssale retournement de valeurs de cette épopée surréaliste... La dérive sémantique de la notion d'État de droit prend ainsi tout son sens.

Mais les adaptations sociétales n'expliquent pas exclusivement les aménagements législatifs de ces quarante dernières années, et si le politique s'est laissé aller à ces évolutions par mimétisme culturel, il en a été très souvent l'instigateur pour des raisons beaucoup plus pragmatiques qu'il n'y paraît. La transparence de la vie publique, très marginale par le passé, est devenue aujourd'hui patente. Les médias bien sûr en sont à l'origine, mais aussi, et de façon plus élaborée, plus intrusive, le monde judiciaire. Il était dés lors plus aisé d'entraver l'action de la Justice que celle des médias... Toutes les réformes concernant la magistrature, tant dans son organisation que dans l'articulation de la procédure, allaient être mises en œuvre pour en freiner les investigations. La délinquance en col blanc, les collusions du monde politique et de la finance, les dérives de gestion des partis, ne cessant d'apparaître au grand jour, ont jeté un discrédit notable sur la classe politique, le monde de la finance, les détenteurs de pouvoirs qu'ils soient économiques ou politiques.

Cette perspective, apparaissant intolérable à ceux à qui elle était destinée, sera soumise à une avalanche de réformes pour en annihiler la pertinence. Code Pénal et Code de Procédure Pénale allaient connaître au fil des quatre dernières décennies une débauche de mesures surréalistes pour transformer en pitrerie **4**  toute la chaîne judiciaire, du gardien de la paix, premier intervenant au Président de cour d'assises, le vice réformateur consistant à transformer le code de procédure pénale en profondeur... pour qu'il rende impossible l'application du code pénal! De la garde à vue, premier stade de la procédure, à la mise en cause judiciaire, ces risques se devaient d'être contournés, susciter la contradiction par des artifices procéduraux cherchant non pas à éclairer la justice mais à l'égarer. Là encore la sémantique jouerait un rôle important. Plus d'inculpation mais des « mises en examen », des « témoins assistés » des « présomptions d'innocence » manipulées à l'extrême surtout médiatiquement, des présences d'avocats dès la première heure de garde à vue jusqu'aux perquisitions désormais, la multiplication de l'évocation des vices de procédures, les voies de recours démultipliées, l'instauration d'un juge des libertés et de la détention pour séquencer donc prolonger le contradictoire, l'instauration d'un Juge d'Application des peines pour moduler et atténuer les décisions de justice, le droit au mensonge...

La conjonction des velléités absolutoires des deux élites, politique et intellectuelle, voire du spectacle, dans une même collusion d'intérêts au regard de leur perméabilité notoire, a façonné le système répressif à leur seul avantage, transformant l'État de Droit en état des droits, en le faisant apparaître par duplicité, comme une avancée sociétale majeure. Et le pire, c'est que nombre de politiques aujourd'hui, face au tsunami de la délinquance, accusent la Justice d'appliquer par idéologie une trop grande tolérance, de ne pas être assez répressive, alors que seul le législateur, donc le monde politique dans un très large spectre de connivences de partis est entièrement responsable de la situation. Résultat, par ruissellement et démocratisation de l'appréhension procédurale et pénale nouvelle, la délinquance sous toutes ces formes a explosé, passant de 700 000 crimes et délits à la fin des années 70 (dont 200 000 chèques sans provisions non incriminés aujourd'hui),

à 5 millions d'acte de délinquance selon les statistiques officielles, les enquêtes de victimation parlant elles de près de 10 millions de faits! Car toutes ces dispositions procédurales et pénales mises en place pour préserver une nomenklatura et satisfaire les idéologies disruptives, allaient bien sûr bénéficier à l'ensemble du monde délinquant, qui, sans frein, allait proliférer, se multiplier, essaimer, passant de marginal, à donnée sociologique pandémique et enfin à composante essentielle de normalisation dans certains territoires cumulant les sociopathies endogènes.

Cette dérive systémique allait mettre définitivement un terme à la trame judiciaire qui jusqu'alors avait permis de contenir l'arbitraire délinquant et de préserver la seule vraie paix sociale, celle de la sécurité des personnes et des biens. En rappelant ce que Joseph de Maistre lorsqu'il qualifiait la Justice : «Le glaive de la Justice n'a pas de fourreau, toujours il doit menacer et frapper », on peut mesurer le chemin parcouru. Car, la France vit un tsunami insécuritaire sans précédent, d'une ampleur que plus personne ne peut dissimuler. Les tentatives désespérées de manipulation qui, des incivilités évoquées au milieu des années 90, au sentiment d'insécurité scandé jusqu'aux plus hautes sphères de l'État aujourd'hui, ne suffisent plus à masquer la réalité. La délinquance d'appropriation sous toutes ses formes est devenue endémique. Le trafic de stupéfiants et ses corollaires de violences et d'espace public sinistré, révèlent non pas une économie souterraine mais une économie bien réelle. Le règlement des conflits interpersonnels, modulé au fil des siècles par un enrichissement oratoire notable, redécouvre les vertus musculaires au mieux du pugilat, au pire de l'arme blanche. La pornographie des esprits, en libérant les pulsions, a rendu risquée la moindre sortie féminine, annihilant des lustres et des lustres d'harmonisation des relations intimes qui, de l'amour courtois à « la carte du tendre » avait codifié la démarche amoureuse.

La réification de l'autre oblige les personnes vulnérables au regard de leur âge ou de leur fragilité à se terrer ou à subir. Les rodéos urbains sont sublimés par le 7ème art comme l'expression du « cri de ceux que l'on n'écoute jamais » (Sic!). Les refus d'obtempérer deviennent une règle de circulation qu'il faudra intégrer au code de la route. Le terrorisme enfin, donne sa dimension paroxystique à la situation, les dérisoires pancartes « plus jamais ça » brandies lors des manifestations de compassion exorciste, révélant le pathétisme de notre vulnérabilité.

Depuis des décennies, à cause des idéologies et des manipulations d'exemption et qui ont formaté à leur avantage l'architecture répressive, l'aveuglement est de règle.

Toujours dans une même orchestration sémantique de dérivation, pour nier le réel, on ne va pas prendre la température du malade pour en apprécier la fièvre, mais, au contraire ausculter le médecin en charge du protocole thérapeutique, un peu comme si on accusait un laboratoire d'avoir produit des analyses sanguines alarmantes! De « la Police Tue » d'un candidat malheureux à la présidentielle, à « quand on a une couleur de peau qui n'est pas blanche on est beaucoup plus contrôlé » d'un Président de la République en exercice, il est aisé de mesurer le niveau d'appréciation irresponsable de l'un et de l'autre, ce qui est déconcertant.

Nous sommes loin, très loin, de Georges Clemenceau qui, cumulant les fonctions de Président du Conseil et de Ministre de l'Intérieur, déclarait : « le seul devoir d'un gouvernement, est de faire en sorte que les honnêtes gens soient en paix, que les autres ne le soient pas ». Un déluge rhétorique a fini à faire considérer toute action policière, même la plus anodine, comme « une violence policière », enfermant l'ensemble des forces de l'ordre dans une suspicion systématique d'illégitimité. La police est submergée par le fait, paupérisée, sans moyens non pas matériels ce qui relève d'une revendication à très court terme et qui lorsqu'il y souscrit exonère le politique de ses responsabilités véritables, mais d'architecture d'autorité. 7 Pour tenter de reconquérir le terrain perdu, une débauche d'apparats d'autorité, mais sans aucune autorité véritable, a été programmée comme par exemple ces opérations place nette XXL!!. On a multiplié les forces d'intervention en les dotant de matériels péremptoires, on a transformé les gardiens de la paix dans leur apparence mais sans leur redonner la simple autorité statutaire que leur fonction devrait leur conférer.

Des jets de pierres, de fusée, de cocktails molotov, réponse de tirs de LBD, de flash ball, de grenades de désencerclement sans qu'aucune suite pénale ne puisse être adaptée tant les situations sont incontrôlables.

Le cycle est infernal. Les récents évènements au stade de France, les émeutes suite au décès du jeune Nahel à Nanterre, les violences commises lors du mouvement contre les bassines en Poitou, mais plus globalement toutes les violences quotidiennes à l'égard des forces de l'ordre en sont l'éclatante démonstration. Sans architecture d'autorité procédurale réinstaurée, sans un socle répressif redéfini, basé sur la réhabilitation de la sanction systématique, lourde et dissuasive pour empêcher la récidive, les gesticulations dans lesquelles on entraîne les forces de l'ordre, entretiendront le marasme. Si l'on y regarde de plus près, les récentes évolutions, comme la disparition programmée de la Police Judiciaire par son absorption au sein de la Sécurité publique, la prolifération des Polices Municipales et des sociétés de sécurité de tous ordres, annoncent un désengagement clair de l'État dans ses fonctions régaliennes de sécurité.

En atomisant les responsabilités, en rendant floues les sphères décisionnelles, en privilégiant à l'extrême les mises en cause individuelles des forces de l'ordre sans jamais impliquer les lignes hiérarchiques jusqu'au plus haut sommet de l'État, l'irresponsabilité politique se construit, l'insécurité, elle, s'enracine... Mais c'est bien au-delà des apparences qu'il faut chercher les vraies causes de ces évolutions.

La déchéance programmée, par paliers successifs, de la sécurité des personnes et par consubstantialité celle de **8** 

l'entité nationale, au nom tout à la fois de la préservation d'une caste et d'un universalisme marchand, est aujourd'hui éclatante. L'élite politique liée à l'élite intellectuelle dans une même dérive surréaliste désarme l'investigation et privilégie la force pour imposer une alternative globalisante, mondialiste, marchande, transformant l'individu en un consommateur indistinct et servile. La prolifération d'unités d'ordre, dotées de plus en plus de matériel péremptoires, ne fait que confirmer cette dérive, le peuple n'étant plus considéré dans sa préservation éthique, mais dans sa considération mercantile au gré des aléas économiques. Le transhumanisme est désormais la nouvelle doctrine car il résulte de la convergence des cheminements. Il en deviendra la conclusion. Il supplantera tous les dogmes précédents, qui même s'ils présentaient une volatilité circonstancielle mettaient cependant l'Homme au cœur de leur dialectique.

Au fil des décennies une redoutable oligarchie s'est instaurée, surfant sur les façades démocratiques comme la représentation élective, manipulant le subliminal idéologique par tous les biais aujourd'hui omniprésents de la communication. Une élite politico-intelectuelle a substitué au bon sens réaliste, enraciné, patrimonial, la dictature pulsionnelle individualiste dans un univers sans limite, dont l'agenda idéologique se calque au gré des avancées expérimentales.

La sécurité qui était le critère évolutif essentiel de l'Homme depuis des temps immémoriaux, va disparaître au seul profit d'une nomenklatura préservée dans ses dérives comportementales et nourrie d'un asservissement consumériste des masses. La distanciation des deux mondes est aujourd'hui établie : l'arsenal judiciaire s'est transformé radicalement, niant les curseurs de normalité de coexistence, au profit des extravagances pulsionnelles ou intuitives d'une minorité, bannissant l'immense majorité des gens ordinaires de son aspiration à la paix. En les réduisant par abêtissement au rôle de serviteurs des élites par les dérives inclusives, la transformation de l'enseignement en un simple inventaire normatif

d'endoctrinement, les gens ordinaires se retrouvent parqués dans des enclos de survivance précaire sans aucun espoir de s'en échapper. Mieux, pour circonscrire toute velléité d'affranchissement de ces douves ségrégationnistes, l'arsenal sécuritaire à la préservation de l'élite se caractérise par la prolifération des forces répressives, des mises sous surveillances vidéo bientôt jusque dans la reconnaissance faciale, une robotisation des relations interpersonnelles via le télétravail, l'asservissement technologique préfigurant l'asservissement généralisé. La « jacquerie des gilets jaunes » s'est révélée la plus emblématique du désespoir de lucidité de ces gens ordinaires leur conférant, à qui sait le percevoir, les attributs de la noblesse de cœur, celle de ces gens qui ne sont rien et qui pourtant représentent ce qu'il y a de meilleur. Réprimés, battus, éborgnés, ils ont été renvoyés dans leurs villages et leurs sous préfectures en leur rappelant qu'ils devaient y rester!

L'épisode du « covid », au-delà de toute considération pandémique qui pourrait, on le conçoit, justifier des mesures prophylactiques appropriées, n'en a pas moins été une formidable grande manœuvre, un exercice grandeur nature de ce qui pourrait être un jour un quotidien. De façon quasi planétaire, plusieurs milliards de personnes se sont retrouvées interdites de circuler, mais également fichées, devant exhiber à toute réquisition un passe numérique pouvant tracer toute présence ou tout déplacement! Aucune œuvre de science fiction, qu'elle soit littéraire ou cinématographique, n'avait pu imaginer tel scénario! Hormis peut être « le meilleur des mondes » d'Aldous Huxley.

Le mensonge est ainsi institutionnalisé s'apparentant à ce que Machiavel nommait « la pensée du Palais » totalement déconnectée de celle des gens ordinaires.

Il ne nous reste qu'un seul espoir : que le peuple redevienne ce qu'il n'aurait jamais du cesser d'être : un peuple providentiel

Maurice SIGNOLET
Commissaire Divisionnaire Honoraire

10